

chausson



Client n° 274004

EARL BLEY
M. BLEY SERGE
VALADIE
46250 POMAREDE



N°TVA:

FACTURE n° 09652544 du 31/10/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 36 20 15

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 24739866 DU 31/10/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC								
Signé par SB								
223409.01	CEMFRANCE	-SAC 35KG	21	U	8,00	168,00		
		dont Eco-Contribution				(4,20)		
656501.01	PALETTE	LAFARGE DISTRIBUTION	1	U	24,00	24,00		
155.01	FER TOR HLE D 8 BARRE 6ML	B500B	180	ML	0,69	124,20		
		dont Eco-Contribution				(0,30)		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(4,50)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
321,20	20,00% 64,24	385,44	30/11/25	L.C.R.	11206 00081 00000842102 28

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.